

Admission en première année du cursus général

L'entrée en première année du cursus général [Bac 0]

Les étudiants admis à ce niveau, dénommé « Bac 0 » bénéficient, au cours de leur première année, d'enseignements méthodologiques spécifiques qui leur permettent une adaptation rapide aux exigences de l'enseignement "Sciences Po".



NIVEAU REQUIS

* Baccalauréat ou Diplôme de fin d'études secondaires équivalent, obtenu uniquement l'année des épreuves d'entrée. Dans la deuxième hypothèse, le diplôme équivalent au Baccalauréat sera examiné par la commission d'examen des vœux qui statuera au cas par cas.

* Les lauréats aux épreuves d'entrée devront justifier du niveau requis au moment de leur inscription administrative à Sciences Po Bordeaux. Il n'est donc pas nécessaire d'être déjà en possession des titres exigés pour se présenter aux épreuves d'entrée.

* L'enseignement de deux langues étrangères (anglais obligatoire et au choix allemand, espagnol, italien, portugais, russe, chinois) est obligatoire en cours de scolarité à Sciences Po Bordeaux. On n'y débute pas l'apprentissage d'une « nouvelle » langue. Les deux langues choisies doivent donc avoir été pratiquées, initialement, au lycée.

L'ADMINISTRATION DE SCIENCES PO BORDEAUX CONSIDÈRE QU'IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE SUIVRE UNE PRÉPARATION AD HOC POUR RÉUSSIR.

NB : Il n'est pas possible de se présenter plusieurs fois à l'entrée en première année du cursus général. Les étudiants inscrits en cursus général ne peuvent obtenir le diplôme de Sciences Po Bordeaux que dans ce cadre. Les étudiants reçus à la fois en filière intégrée binationale et en cursus général devront faire un choix définitif entre les deux cursus.



ÉPREUVES DE L'EXAMEN D'ENTRÉE

L'inscription est effectuée exclusivement par Internet, sur la plateforme [Parcoursup](#) durant la période prédéfinie par le Ministère.

*** Covid-19 : la procédure de sélection est adaptée aux recommandations ministérielles. Elle est valable pour la session de recrutement 2020. ***

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES : EN DEUX PHASES

1. ADMISSIBILITÉ

Cette phase est organisée à partir d'un outil d'aide à la décision défini par la commission d'examen des vœux de Sciences Po Bordeaux (50% de la note finale). Son objectif est d'évaluer les aptitudes des candidats sur la base de cinq attendus spécifiques à la formation de Sciences Po Bordeaux (expression écrite ; expression orale ; maîtrise de deux langues vivantes ; intérêt pour le monde contemporain et ses évolutions ; aptitude à la compréhension, l'analyse et la synthèse).

Elle s'appuiera notamment sur les notes :

- * des épreuves anticipées du baccalauréat : français oral et écrit et travaux personnels encadrés ;
- * de français (3 trimestres de Première) ;
- * d'histoire-géographie (3 trimestres de Première et deux premiers trimestres de Terminale) ;
- * de LV1 et LV2 (3 trimestres de Première et deux premiers trimestres de Terminale) ;
- * de l'enseignement de spécialité de terminale en fonction de la série (deux premiers trimestres de Terminale) ;

- * de philosophie (deux premiers trimestres de Terminale).

À l'issue de la phase d'admissibilité, les candidats retenus participeront à la phase d'admission.

2. ADMISSION

Étude qualitative du dossier scolaire (50 % de la note finale), sur le principe d'une double correction, à partir :

- * des bulletins (3 trimestres de Première et deux premiers trimestres de Terminale), disponibles sur Parcoursup ;
- * de la fiche avenir complétée ;
- * de la copie d'une épreuve de baccalauréat blanc en français, philosophie, histoire-géographie ou enseignement de spécialité (au choix) ou, à défaut, d'un devoir sur table rédigé et noté fourni par le candidat (dans une des matières précédemment mentionnées). Les candidats pourront également fournir, en lieu et place d'une copie de baccalauréat blanc, la copie de l'épreuve écrite anticipée de français au baccalauréat ;
- * d'un CV (la rubrique "activités et centres d'intérêt" est équivalente à un CV et doit obligatoirement être complétée) ;
- * du projet de formation motivé.

L'objectif est ici de sélectionner les candidats au-delà des notes obtenues, en tenant compte des évaluations qualitatives des enseignants, du parcours extra-académique et du projet de formation global.

La note de dossier consistera en la moyenne des notes attribuées par les deux correcteurs. En cas d'écart de deux points ou plus entre la notation des deux correcteurs, il sera fait appel à un troisième membre du jury. Ce dernier évaluera également le dossier et la note finale consistera en la moyenne des trois notes attribuées.

Les résultats d'admission seront communiqués via Parcoursup à compter du 19 mai 2020 (conformément au calendrier national).

IMPORTANT : ces informations ne sont pas opposables à l'administration de Sciences Po Bordeaux, elles sont susceptibles de modifications.